



8230 - Le rasage obligatoire de la barbe pour le personnel de l'armée

question

Je suis dans l'armée et je me rase la barbe régulièrement. Est-ce interdit ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de se raser la barbe, car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a donné l'ordre de la laisser pousser abondamment selon des hadith authentiques. Il (nous) a informés que l'abondance de la barbe constitue une manière de se différencier des mages et des polythéistes. La barbe du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) était touffue. L'obéissance au Prophète (bénédition et salut soient sur lui) est une obligation pour nous, et le fait de prendre exemple sur ses qualités morales et ses actes relève des meilleures actions parce qu'Allah le Transcendant a dit : **En effet, vous avez dans le Messenger d' Allah un excellent modèle (à suivre), pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment.** (Coran, 33 : 21) et : **Prenez ce que le Messenger vous donne; et ce qu' il vous interdit, abstenez- vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition.** (Coran, 59 : 7) et : **Que ceux, donc, qui s' opposent à son commandement prennent garde qu' une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux.** (Coran, 24 : 63).

Le fait de s'assimiler aux infidèles relève des comportements les plus répréhensibles et des causes pour lesquelles l'on peut être intégré dans leur groupe au jour de la résurrection, selon les propos du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) : **Celui qui s'assimile à un peuple en fait partie** - Si vous exercez un travail qui nécessite le rasage de la barbe, ne vous conformez pas (à cette exigence) car le messenger (bénédition et salut soient sur lui) a dit: **Point d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur** . Si on vous oblige à la raser, quitte ce travail qui vous attire le courroux d'Allah. Les autres moyens de se procurer de la subsistance sont nombreux et très accessibles. Allah soit loué. Quiconque abandonne une chose pour complaire à Allah, Celui-ci



la lui compense par une chose meilleure. Puisse Allah vous assister et faciliter vos affaires et nous raffermir vous et nous-mêmes dans Sa religion. C'est terminé.

Extrait de Madjmou' fatawa wa maqalat mutanawwia de son éminence l'érudit Cheikh Abd al-Aziz ibn Abd Allah ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) vol. 8. P. 376.

Si le service militaire est obligatoire et qu'on vous enrôle de force et rase votre barbe malgré vous, ce sont eux qui ont commis un péché, pas vous. Allah le sait mieux.